



LA VOLONTE DE REUSSIR  
Circulation

## Ville de TERGNIER ARRETE

ARR	11JUIL25	6.1	1067
-----	----------	-----	------

**NOUS,**  
**Michel CARREAU**  
Maire de la Ville de TERGNIER,

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2212-1 à L. 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1<sup>er</sup>, 8<sup>ème</sup> partie relatif à la signalisation temporaire, approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu le Code de la route,

Considérant l'organisation des journées festives de Vouël se déroulera du 19 au 20 juillet 2025, place Joseph Wrésinski à Tergnier,

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires afin de réglementer et d'assurer la sécurité des usagers durant ces journées festives,

### ARRETONS

**ARTICLE 1 :** Du mardi 15 juillet 2025 à 9 heures au  
lundi 21 juillet 2025 à 9 heures

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits :

- Place Wrésinski à Tergnier

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Commandant de Police de Tergnier, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Tergnier, Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

TERGNIER, le 11 juillet 2025  
Le Maire,  
Michel Carreau.

